



AFDD - Association Française des Docteurs en Droit

COTISATIONS 2021

Chers Docteurs, Chers Amis,

En ce début d'année, je vous renouvelle mes vœux les plus chaleureux, en vous souhaitant une très belle année 2021, avec beaucoup de joie, une bonne santé et aussi le bonheur de pouvoir à nouveau partager ensemble de bons moments d'amitié.

Afin de simplifier le règlement de vos cotisations, nous avons travaillé à compléter la palette des modes de paiement proposés. Pour régler dons et cotisations, vous avez désormais la possibilité de, selon votre gré de payer votre cotisation 2021 en ligne, par chèque ou par virement (voir document en copie).

Cette année, les docteurs qui adhéreront à l'association pour la première fois dans l'année de leur soutenance de thèse seront dispensés de cotisation. En cette période particulièrement difficile pour les Jeunes, l'AFDD souhaite en effet soutenir dans toute la mesure de ses moyens les docteurs qui viennent de terminer leur parcours doctoral et se retrouvent ainsi à un moment-clé de leur avenir.

S'il fallait un signe pour nous persuader que le moment est venu d'agir en profondeur, à l'évidence 2020 nous l'aura offert. La pandémie que nous avons vécue tout au long de l'année dernière ne peut, en effet, nous laisser indifférent ou sans réaction tant, par sa soudaineté, son ampleur, sa violence et son universalité, elle a bouleversé notre quotidien et remis en question bien des idées reçues.

Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation des énergies, toutes générations associées. Dans cette optique, nous entendons continuer à mettre à votre disposition notre revue électronique mensuelle *Horizons du Droit*, notre forum électronique, nos dossiers trimestriels dans le nouveau bulletin *Signatures Internationales* et à organiser, à Paris et en province, des colloques et séminaires en présentiel ou, en toute hypothèse, à distance.

Alors, à l'évidence, l'année qui s'ouvre est celle de tous les espoirs... Qu'il nous soit donc permis de les partager très cordialement avec tous nos lecteurs, et de souhaiter à chacun le tout meilleur.

Jacques Mestre



BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à retourner accompagné du règlement à

ASSOCIATION FRANÇAISE DES DOCTEURS EN DROIT, BP 42425, 75024 PARIS Cedex 01

Paielement en ligne à l'adresse suivante : <https://www.payassociation.fr/afdd/paiement-libre>

Sinon par chèque libellé à l'ordre de l'AFDD

Ou par virement : IBAN FR76 30066100910002075330152, BIC CMCIFRPP

IDENTITÉ

Civilité :

Nom :

Prénoms :

Adresse postale :

Adresse électronique :

PROFESSION

Situation professionnelle :

Coordonnées professionnelles :

Doctorat obtenu en :

Sujet de thèse :

MONTANT DE LA COTISATION

- Gratuite : première adhésion pour un jeune docteur l'année de sa soutenance
- 15 € : pré-adhésion-doctorant
- 30 € : de la deuxième à la quatrième année après la thèse
- 70 € : au-delà de la quatrième année d'obtention du doctorat,
- à partir de 100 € : pour les membres bienfaiteurs,
- 35 € : pour les veufs ou veuves de docteurs.

Après le règlement, vous recevrez par courriel le document CERFA ouvrant la déductibilité fiscale au titre des revenus imposables en 2021 et déclarés en 2022. Si vous souhaitez le recevoir par La Poste, joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse.

PIÈCES JOINTES

Pour un premier adhérent, joindre une copie du diplôme ou une attestation universitaire justifiant du titre de docteur.

Pour un pré-adhérent en situation de doctorant, joindre une copie de la carte d'étudiant.

Fait le

à

Signature

